



# MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023-10-002

**OBJET :** SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXCEPTIONNELLES 2023

**Date de convocation :**  
17 octobre 2023

**En exercice :** 15

membres

**Présent(s) :** 11

**Pouvoir(s) :** 0

**Absent(s) :** 4

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le  
24/10/2023

Et son affichage

Délibération  
comportant  
2 page(s), 0 annexe(s)

Le 23 octobre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

**Les membres présents en séance :**

Michel JASLEIRE - Stéphane POYET - Delphine IMBERT- Sébastien REYNAUD -  
Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Charles DUTOIT  
Hélène BALLEREY- Sébastien MORLEVAT - Carole MURE

**Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :**

**Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :**

**Le ou les membres excusés :** Laurine SOLLE - Bernadette FOREST - Stéphane MORLEVAT – André TRUNEL

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.  
Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY

M. le Maire explique au Conseil municipal que le Sou des écoles a pour projet un voyage scolaire. La commune doit verser une subvention afin que le département participe aussi au financement de ce projet.

L'association a réalisé des travaux sur le mur des remparts d'Essertines Basses. La commune a pris en charge les matériaux. Afin de remercier le travail fourni par les membres de l'association, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle.

Il convient de procéder au vote détaillé de l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

**Après délibération**, et à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Hélène BALLEREY ne prend pas part au vote), le Conseil municipal :

- **VOTE** les subventions suivantes :

Associations / organismes de droit privé	Montants votés pour un versement en 2022	Montants votés pour un versement en 2023
Sou des écoles d'Essertines-en-Châtelneuf exceptionnelle		300 €
ASPEC exceptionnelle	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL FORFAITS ANNUELS</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 300 €</b>

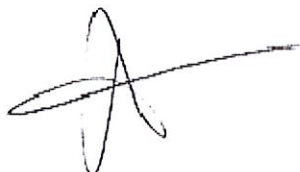
RF  
Montbrison

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 24/10/2023  
042-214200891-20231023-DE\_2023\_10\_002-DE

- **D'INSCRIRE** à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » la somme de 1 300 €.

Essertines en Châtelneuf, le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance  
Hélène BALLEREY



Le Maire  
Michel JASLEIRE


RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2023 042-214200891-20231023-DE_2023_10_002-DE